

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1972)
Heft: 187

Artikel: Augmentation des impôts fédéraux?
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1016033>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

La mère des réfugiés ou le chef de la Police fédérale

M^{me} Gertrud Kurz-Hohl vient de mourir.

On l'avait surnommée « la mère des réfugiés » (Flüchtlingsmutter). Née en 1890, dans le canton d'Appenzell, elle était venue s'établir à Berne en 1912, avec son mari qui fut par la suite directeur du gymnase.

Au cours de la Seconde Guerre mondiale, elle avait créé une œuvre de secours en faveur des réfugiés politiques des pays les plus divers. Au cours d'innombrables conférences, elle ne s'est pas lassée de faire appel tant à la population qu'aux autorités pour que soit promue une politique plus généreuse en matière de droit d'asile, cependant qu'un grand nombre d'apatrides et de persécutés trouvaient auprès d'elle une aide tant matérielle que spirituelle. Après la guerre, elle développa encore son œuvre, le « Christliche Friedensdienst », s'atta-

chant non seulement à secourir les victimes de persécutions politiques, mais encore les pays en voie de développement et plus particulièrement la jeunesse.

En 1958, la Faculté de théologie de l'Université de Zurich lui avait décerné le titre de docteur honoris causa, et en 1965, la reine Juliana des Pays-Bas lui remettait le Prix Albert-Schweizer...

... Somme toute, j'inclinerais à me sentir plus de sympathie pour M^{me} Kurz que pour le Dr Rothmund, le chef de la Police fédérale, qui refusa la nationalité suisse à Paul Klee, et le droit d'asile à de nombreux Juifs. J'inclinerais même à voir en elle l'une des raisons que j'ai de tenir à ce pays. Car enfin qu'avons-nous de commun avec un Appenzellois, un Uranaï, qui ne parlent pas la même langue que nous, n'ont pas forcément la même religion, n'ont pas connu le même passé, etc. ? Rien, sinon peut-être quelques idées à promouvoir : tolérance, hospitalité, renoncement progressif à la violence... A vous de compléter !

J.C.

M. Bonvin fait savoir qu'il est navré

Les étrangers ne peuvent plus placer leur argent en valeurs immobilières suisses. Décision brutale. En Valais où la vente d'appartements est devenue une industrie, le coup d'arrêt est durement ressenti. Un certain émoi n'a donc rien qui étonne. M. Bonvin a tenu à ce qu'on sache que, en ce qui le concerne, il était navré. C'est ce que répètent les officiels valaisans. Où donc le dogme de la collégialité ?

Quant au chagrin de M. Bonvin, on le comprendrait mieux s'il lui était arrivé de se dire une fois navré du massacre de son pays. Car pour une ou

deux stations bien conçues (comme Anzère, par exemple), quel saccage ailleurs. Ici, avec la complaisance d'entrepreneurs, gros bonnets de la commune. Là, avec celle d'un notaire, président, qui lie son étude privée et les affaires communales à un point tel qu'on se demande comment le Conseil d'Etat a pu fermer les yeux.

Où donc des mesures d'aménagement du territoire ? Le conseiller d'Etat von Roten s'intéresse aux routes, pas au plan de zones, hélas !

Et M. Bonvin, malgré la plaie non cicatrisée de la Piste de l'Ours, malgré le scandale de l'emplacement de Thyon 2000, continue à bénir par sa présence et ses homélies toute inauguration. Aujourd'hui il est navré. Que n'a-t-il sorti son mouchoir plus tôt ?

Augmentation des impôts fédéraux ?

La Commission des finances du Conseil national, que préside le radical vaudois Debétaz, a exprimé le vœu que le Conseil fédéral augmente de 10 % les impôts directs et indirects réservés à la Confédération, conformément aux dispositions de la Constitution qui laissent au parlement cette marge de manœuvre.

Justification : ne pas tolérer un déficit en période d'inflation, mais prévoir au contraire un important bénéfice.

Tout cela est bien sommaire.

D'abord, dans notre pays où l'impôt n'est pas retenu à la source, la hausse n'a pas d'effet conjoncturel immédiat. Quant à l'augmentation de l'impôt sur le chiffre d'affaires, elle est répercutée sur le coût de la vie. D'où un effet inflationniste amplificateur.

Sommaire et téléguidé

Cela est donc sommaire et répond plus aux vœux de l'administration fédérale qu'à une analyse de la situation. On est dans le téléguidé !

Que dans tous les parlements du monde, les commissions de gestion se fassent l'écho des désirs de certains chefs de service, c'est dans les habitudes. Mais les commissions des finances savent avoir plus de hauteur de vues. Dommage qu'aujourd'hui la Commission du Conseil national accepte de jouer ce rôle de : fais-moi la courte échelle.

Une fois de plus, il faut rappeler que le problème numéro un est celui de la situation financière des Cantons chargés des investissements les plus lourds. Verra-t-on la Confédération réaliser d'importants bonis quand les Cantons s'endettent ? De surcroît toute hausse de l'impôt fédéral direct paralyse les Cantons dans leurs efforts d'aggraver la charge fiscale sur le haut.

Tout cela, M. Debétaz est placé pour le savoir et les membres de sa commission aussi. Alors ?